

Monsieur le Président

Concernant l'Union des Villes Taurines de France, Henri ETCHETO et nombre de ses colistiers connaissent bien cette institution en tant qu'aficionados revendiqués.

Nous savons le rôle qui lui est dévolue pour veiller au respect de l'intégrité de la fiesta brava et à la bonne application du règlement taurin français.

Nous souscrivons à la politique menée à travers l'opération "école d'aficion" visant à attirer des jeunes aux arènes en leur offrant des billets et à assurer le renouvellement du public aficionado et la pérennité de la corrida.

Le soutien aux ganaderias françaises à travers les subventions accordées aux organisateurs de spectacles programmant des taureaux élevés en Sud-Est ou Sud-Ouest est également essentiel.

Enfin, l'action de l'UVTF auprès des pouvoirs publics est primordiale pour défendre la culture taurine et conforter son statut juridique dans les régions de tradition ininterrompue contre tous ses détracteurs.

Au-delà de ses instances décisionnelles où siègent les élus, il peut être intéressant pour l'institution d'associer à ses réflexions des aficionados et représentants d'associations taurines à titre consultatif.

Si nous sommes élus, nous envisageons de changer le modèle d'organisation des corridas à Bayonne.

En concertation avec les représentants des peñas taurines de la ville, une réflexion sera engagée sur les avantages et inconvénients de recourir à une gestion déléguée des arènes (délégation de service public).

Le mode de gestion (régie ou délégation de service public) n'est pas une fin ou un gage d'efficacité en soi mais un simple outil pour parvenir à une programmation taurine de qualité, de nature à mettre du monde sur les tendidos, pour que l'activité tauromachique soit source de satisfaction pour le spectateur, de notoriété et de retombées positives directes ou indirectes pour la ville.

Dans les années 80-90, des arènes souvent pleines permettaient à la ville de Bayonne de dégager, en dépit des honoraires de la famille Chopera, des bénéfices importants, reversés ensuite de façon louable au Centre Communal d'Action Sociale. Cette période faste semble malheureusement bel et bien révolue.

La corrida pâtit aujourd'hui de la crise, du désintérêt grandissant des jeunes générations et par conséquent du manque de renouvellement de ses publics, mais aussi, d'une forme de bien-pensance ou de contre-culture qui dénigre la culture taurine et nie la liberté à la vivre.

La tauromachie sous ses diverses formes est profondément enracinée dans notre cité et consubstantielle à l'identité culturelle bayonnaise. Sa défense et sa valorisation seront d'autant moins critiquables si l'activité est exemplaire dans sa gestion.

Le système d'organisation actuel (gestion directe par la ville via un mandataire) a montré certaines limites ces dernières temporadas sur sa faculté à remplir les arènes et à parvenir, sinon à un bénéfice, au moins à l'équilibre financier.

La délégation de service public (affermage) a l'avantage d'être indolore pour le contribuable local, le délégataire organisant à ses risques et périls, en s'acquittant même d'une redevance d'occupation. Pour autant, elle ne doit pas se traduire, du fait de

l'assujettissement à TVA des organisateurs privés (alors que la régie est exonérée sur 6 manifestations), **par une hausse du prix des billets** préjudiciable à l'aficionado. De même, **elle doit être assortie d'un cahier des charges rigoureux pour préserver le droit des peñas et aficionados locaux à faire valoir leurs goûts et leurs opinions à travers la CTEM**, tout particulièrement pour le choix des toros, qui devra être débattu et validé en commission après supervision au campo par ses émissaires, comme c'est le cas actuellement.

Si la gestion en délégation de service public a, à priori, notre préférence, nous ne manifestons aucun dogmatisme en la matière et le recours à ce mode de gestion n'interviendrait bien évidemment d'une part qu'au terme du contrat actuel du mandataire, et d'autre part à l'issue d'une étude impliquant les acteurs taurins bayonnais que vous êtes sur les avantages et inconvénients de sa mise en œuvre.

Il va de soi que, si ce mode de gestion devait être instauré, le directeur actuel des arènes et les personnels municipaux oeuvrant à l'organisation des spectacles, continueraient à exercer ces missions (convention avec le délégataire).

L'opportunité de créer une régie des arènes, intégrant les recettes de tous les événements et animations s'y déroulant, et disposant d'une autonomie partielle de gestion, sera aussi examinée.

Sans tabou et en partenariat avec les responsables des associations taurines bayonnaises, nous privilégierons le système organisationnel le mieux à même de garantir les intérêts des aficionados en préservant l'intérêt des bayonnais et les finances publiques communales.

Quel que soit le mode d'organisation retenu, nous nous engageons à maintenir la composition, le fonctionnement et le rôle de la CTEM tels que définis par le règlement de l'UVTF.

Ses attributions doivent d'ailleurs être réaffirmées de manière à ce qu'elle redevienne **une instance de débat, de libre discussion et de prise de décisions collectives et concertées** sur la programmation de la temporada. Ces dernières années, cette vocation s'est affaiblie, la CTEM étant parfois (souvent) confinée à un rôle de chambre d'enregistrement.

Voilà les réponses que nous pouvons vous apporter.

Bien cordialement,

Hervé Pallas,

Pour la liste Bayonne tout simplement !